**DOMINIQUE NEUMAN**
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 mai 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4151-2021.
Cause tarifaire 2021-2022 d'Énergir.
**Réponse de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires d'Énergir B-0105 sur les demandes d'intervention, sujets et budgets.**

---

Chère Consœur,

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* répondent par la présente aux commentaires d'Énergir B-0105 sur les demandes d'intervention, sujets et budgets au présent dossier.

## *1. MISE À JOUR DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE LA PRÉVISION 2021-2022 EN FONCTION DES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES SUR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DE LA PANDÉMIE ET LES PRÉVISIONS POST-PANDÉMIE*

Énergir est en désaccord avec notre proposition d'une mise à jour du Plan d'approvisionnement et de la prévision 2021-2022 en fonction des données les plus récentes sur les conséquences économiques, démographiques et énergétiques de la pandémie et les prévisions post-pandémie. Énergir souligne que sa prévision a été déposée en avril-mai 2021.

**Nous précisons donc notre proposition :**

**Il s'agit simplement pour la Régie de s'assurer, comme elle le fait usuellement et avec l'aide des intervenants, que les hypothèses retenues dans la prévision de la demande d'Énergir sont adéquates et les plus justes possibles. Cet exercice surviendra d'ailleurs de toute manière et nous souhaitons y participer, notamment quant aux préoccupations que nous avons exprimé et que nous exprimons ci-après.**

**Il est en effet établi que, lors de circonstances exceptionnelles (et la pandémie et la transition post-pandémie constituent de telles circonstances exceptionnelles), la Régie peut déroger à son usage de se limiter aux prévisions de la demande réalisées avant le dépôt du dossier; elle peut au contraire s'assurer de bénéficier de mises à jour les plus récentes pour sa prévision de la demande. C'est d'ailleurs exactement ce que Gazifère fait à son dossier tarifaire 2021 en cours (R-4122-2020 Phase 3B) et que nous appuyons dans cet autre dossier.**

Énergir reconnaît implicitement que la proposition de SÉ-AQLPA lors du dossier tarifaire précédent de 2020-2021 (R-4119-2020) de modifier la prévision en fonction de la pandémie s'était, à la fin, avérée correcte (et cette révision fut d'ailleurs alors requise par la Régie) tel qu'il appert au présent dossier de la Pièce B-0031, Énergir-H, Document 1 révisé - Plan d'approvisionnement gazier – Horizon 2022-2025 (version caviardée), Page 41, lignes 1 à 8 :

> ***PRÉVISION DES LIVRAISONS POUR L'ANNÉ EN COURS (2020-2021)***
>
> *Lors de la Cause tarifaire 2020-2021, les prévisions pour l'année 2021 avaient été évaluées plusieurs mois avant le début de l'année financière, à partir des hypothèses économiques et des informations disponibles sur les différents marchés.* ***Ces hypothèses ont été élaborées avant le début de la pandémie de COVID-19. Les données utilisées ont varié depuis et, à la lumière des mois réels enregistrés, une révision des prévisions de la demande pour l'année 2021 a été effectuée****. La présente section explique les écarts entre les volumes prévus lors de la Cause tarifaire 2020-2021 dans le scénario de base et la plus récente révision volumétrique de l'année en cours,* ***soit la révision 4/8 2021****.*
>
> *[Souligné en caractères gras par nous]*

Mais Énergir assume maintenant que l'on puisse simplement partir **des prévisions 4/8 2021** (**commençant donc à inclure des effets de la pandémie)**, pour effectuer des prévisions vers une période de **transition vers une économie de post pandémie** sans autres considérations.

Par exemple, nous sommes particulièrement inquiets de plusieurs facteurs qui sont utilisés dans la prévision d'Énergir telles que les prévisions inflationnistes d'environ 2% pour 2020-2021 selon la Pièce B-0031, Énergir-H, Document 1 révisé - Plan d'approvisionnement gazier – Horizon 2022-2025 (version caviardée), Page 30, tableau 3 :

**Tableau 3**

**Hypothèses économiques**

| | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|---|---|---|---|---|
| Croissance du PIB québécois (%) | 4,86 | 1,75 | 1,41 | 1,28 |
| Taux d'inflation québécois (%) | 1,99 | 1,92 | 1,97 | 1,97 |
| Taux de change ($US/$CAN) | 0,79 | 0,79 | 0,79 | 0,79 |

Sources des prévisions :

| | |
|---|---|
| PIB Québec 2021-2022 | Moyenne de prévisions :<br>Desjardins (jan.21)<br>Conference Board du Canada (jan.21)<br>Banque TD (déc.20)<br>Banque Nationale (jan.21)<br>BMO (jan.21)<br>Banque Scotia (jan.21)<br>Banque Royale (déc.20). |
| PIB Québec 2022-2023 à 2024-2025 | Moyenne de prévisions :<br>Desjardins (jan.21)<br>Conference Board du Canada (jan.21). |
| Inflation Québec 2021-2022 | Moyenne de prévisions :<br>Desjardins (jan.21)<br>Conference Board du Canada (jan.21)<br>Banque Nationale (jan.21)<br>BMO (jan.21)<br>Banque Royale (déc.20). |
| Inflation Québec 2022-2023 à 2024-2025 | Moyenne de prévisions :<br>Desjardins (déc.19)<br>Conference Board du Canada (jan.20). |
| Taux de change 2021-2022 à 2023-2025 | TD Securities – valeur des « Futures »,<br>en date du 13 janvier 2021. |

Au contraire, les données plus récentes du mois d'avril annoncent des taux d'inflation substantiellement plus élevés que ceux considérés par Énergir (**VISHESH RAISINGHANI**, Canada's Inflation Spikes to 3.4%: What Should Investors Do?, The money fool, 19 Mai 2021 , Section Bottom line:

> ***The official inflation rate is 3.4% in April 2021***. ***That is substantially higher than last year, and the highest rate in over 10 years***. *There's no doubt that consumer prices are increasing.*
>
> *[Souligné en caractères gras par nous]*

De plus, la CNBC note que **la raison principale pour cette accélération est la transition vers la période de post pandémie** (**JEFF COX**, **Inflation speeds up in April as consumer prices leap 4.2%, fastest since 2008**, CNBC :

> *The Consumer Price Index rise for April from a year earlier was the sharpest since September 2008.*
>
> *Economists surveyed by Dow Jones had been looking for an increase of 3.6%.*
>
> ***One big reason for the acceleration was base effects – at this time a year ago, the economy was hit with the worst of the Covid pandemic and inflation was unusually low**.*
>
> *[Souligné en caractères gras par nous]*

La position de la CNBC, démontre donc clairement que l'on doit demeurer très prudent dans l'utilisation des données réels de la période de la pandémie comme base pour les projections des prochaines années et qu'au contraire, la preuve déposée d'Énergir au début des mois d'avril et mai 2021 n'est pas aussi valide.

### *2. HARMONISATION AVEC LES DÉCISIONS À ÊTRE RENDUES AU DOSSIER R-4008-2017*

Nous ne proposons pas que les décisions du présent dossier se substituent à celles à être rendues au dossier R-4008-2017 (pendant que le présent dossier sera en cours).

Nous souhaitons simplement qu'il y ait harmonisation de la prévision contenue au présent dossier une fois que ces autres décisions de cet autre dossier seront rendues.

### *3. PGEÉ*

Énergir ne conteste pas notre intention d'examiner les modifications qu'elle propose au PGEÉ. Elle souligne qu'elle ne vise pas à abolir le programme *Aérotherme à condensation*, mais nous constatons malgré tout que son budget est devenu nul. À tout évènement, cette question pourra être précisée durant le cours de l'examen.

## *4. AUTRES SUJETS ET BOGUE DU FICHIER PDF INTERACTIF DE LISTE DE SUJETS FOURNI PAR LA RÉGIE*

Énergir ne conteste pas nos représentations sur la stratégie tarifaire (sujet 7).

Nous constatons que, pour une raison technique que nous ignorons, nos sujets 4 (PGEÉ), 5 (CASEP) et 6 (Revenu requis) n'apparaissent pas sur le fichier pdf interactif fourni par la Régie (notre pièce C-SÉ-AQLPA-0003) sauf lorsque l'on clique sur chacune des cases; un texte différent apparaît alors (alors que si l'on ne clique pas, c'est le texte du sujet 7 sur la stratégie tarifaire qui se trouve reproduit 4 fois). Il ne nous est impossible de modifier ce fichier interactif pour que le vrai texte apparaisse sans que l'on ait besoin de cliquer sur les cases. Nous invitons donc les lecteurs à cliquer sur les cases des sujets 4, 5 et 6 de ce fichier pour voir apparaître nos textes. Nous savons qu'Énergir a au moins déjà vu le sujet 4 (PGEÉ) puisqu'elle y répond dans sa lettre (voir plus haut).

Par courtoisie, nous reproduisons donc ci-après (sans changement) le contenu de ces sujets 4, 5 et 6 tels qu'ils apparaissent déjà dans notre pièce C-SÉ-AQLPA-0003 lorsque l'on clique effectivement sur ces cases de ce fichier interactif (***les sujets 1,2,3 et 7 sont au contraire déjà bien visibles sur ce fichier interactif même lorsque l'on ne clique pas sur les cases; le lecteur peut donc déjà les voir***) :

> ***4. LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIR À SON PGEÉ POUR 2021-2022, PIÈCE B-0016, ÉNERGIR-J, DOC. 2***
>
> *Intérêt : Globalement, nous souhaitons que les gains du PGEÉ soient les plus élevés possibles tout en assurant une gestion rigoureuse de ce Plan.. Énergir propose une série d'ajustements aux modalités d'aides financières des volets existants Aérotherme à condensation, Chauffe-eau eau sans réservoir, Combo efficace standard, Combo à haute efficacité (projet pilote) et Nouvelle construction efficace du PGEÉ d'Énergir ainsi que les budgets ajustés à la marge et globaux pour l'année 2021-2022 pour ces initiatives. De plus, Énergir souhaite annuler le programme d'Aérotherme à condensation en éliminant le budget qui était prévue (aucun budget pour 2021-2022).*
>
> *Conclusions recherchées : Volet Aérotherme à condensation, Section 4 de la Pièce B-0016, Énergir-J, Doc. 2.*
> *Chauffe-eau sans réservoir, Section 5 de la Pièce B-0016, Énergir-J, Doc. 2.*
> *Énergir introduit un certain nombre de modifications à ces deux programmes qui l'amène à réduire à la baisse les économies unitaires de ce programme pour 2021-2022 et 2022-2023. Nous croyons qu'une approche différente devrait être envisagée afin de ne pas avoir de baisse des gains.*
>
> *Combo efficace standard et à haute efficacité, Section 6 de la Pièce B-0016, Énergir-J, Doc. 2.*
> *Énergir introduit un certain nombre de modifications à ce programme qui l'amène à réduire à la baisse de façon importante (presque 50%) les économies unitaires de ce programme pour 2021-2022 et 2022-2023. Nous*

*croyons qu'une approche différente devrait être envisagée afin de ne pas avoir de baisse des gains.*

*Enjeu de l'annulation du programme d'Aérotherme à condensation.*
*Nous souhaitons examiner la possibilité de conserver ce programme.*

### *5. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIE PLUS POLLUANTE (CASEP)*

*Intérêt : Le CASEP (Pièce B-0015, Énergir-J, Doc. 1) contribue à la transition énergétique du Québec en favorisant la bonne énergie à la bonne place, à savoir ici la conversion d'énergies plus polluantes telles que principalement du mazout no.2 vers le gaz naturel, dans les cas appropriés.*

*Conclusions recherchées : Nous sommes favorables au budget prévu de 1M$ en 2021-2022 et à la prévision d'Énergir de verser en 2021-2022 quelques 1,425M$ ce qui permettrait de dépenses la presque totalité du solde accumulé du CASEP (tout en réalisant qu'une partie de cela est, en partie, la résultante de la hausse du seuil proposé d'admissibilité de 1,5M$ à 4M$ par projet). Nous vérifierons par nos questions écrites et orales que cette projection est réaliste et qu'Énergir déploie les efforts suffisants pour capter tout le marché potentiel de conversion Nous examinerons notamment avec Énergir s'il existe des moyens de déployer le CASEP d'une manière plus agressive, surtout dans le contexte actuel de bas prix du mazout comme du gaz et alors que, parallèlement, la stratégie de relance économique du Québec favorise une plus grande autosuffisance de production dans des domaines clés (agro-alimentaire, manufacture de différents produits essentiels, etc.). Comme toujours, nous vérifierons aussi les liens (lesquels sont souhaitables) entre la participation à ce programme et celle aux programmes commerciaux (tel que cité dans la preuve) et au PGEÉ d'Énergir (participants adhérant à plusieurs programmes, contexte des extensions de réseau, etc.).*

### *6. LE REVENU REQUIS*

*Intérêt : La pandémie a apporté des changements importants dans nos habitudes de travail, entre autres par l'utilisation du télétravail. De plus, en période d'incertitude économique, un arbitrage pourrait donc à être effectué quant aux postes budgétaires (Pièces B-0060, Énergir-N, Doc. 1, et suivantes) à couper dans le revenu requis de 2021-2022 si la situation s'aggrave et/ou subit dans pression inflationniste importante. En tant qu'organismes environnementaux, nous désirons à la fois nous assurer que l'on ne coupe pas dans les dépenses ayant un intérêt environnemental (certaines dépenses d'entretien et d'opération notamment sur le terrain, les programmes d'efficacité vus précédemment, des mesures LEED des bureaux, etc.) et aussi que les nouveaux protocoles de travail (sur le terrain ou aux bureaux) ne réduisent pas les précautions ou bénéfices environnementaux, voire les accroissent.*

*Conclusions recherchées : Nous poserons des questions écrites et orales à Énergir et nous assurerons, en tant qu'organismes environnementaux, que l'on ne coupe pas dans les dépenses ayant un intérêt environnemental (certaines dépenses d'entretien et d'opération notamment sur le terrain, les programmes d'efficacité vus précédemment, des mesures LEED des bureaux, etc.) et aussi que les nouveaux protocoles de travail (par exemple de télétravail hybride) ne réduisent pas les précautions ou bénéfices environnementaux, voire les accroissent.*

## *5. BUDGET*

Finalement, nous remercions Énergir de nous avoir signalé l'erreur quant à l'année du Guide utilisé pour les taux horaires inscrits à notre budget. Nous révisions par ailleurs à la baisse ce budget tel que ci-joint.

* * *

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).